



780 promenade Echo Drive, Ottawa, Ontario K1S 5R7
Tel/Tél.: 1-800-561-2416 or/ou (613) 730-4192 Fax/Télé.: (613) 730-4314 www.sogc.org

La SOGC enjoint toutes les provinces et tous les territoires de financer intégralement la fécondation in vitro

Le 22 mars 2010 — Pendant plus de vingt ans, la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) a plaidé auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en faveur d'un financement intégral quant à la prévention et au traitement de l'infertilité au Canada. La SOGC a fait la promotion active de cette question et a demandé à tous les paliers de gouvernement de voir l'infertilité comme un trouble médical devant être couvert par la *Loi canadienne sur la santé*. Malheureusement, au cours des dernières années, très peu de gouvernements ont fait de la prévention, du diagnostic et du traitement de l'infertilité un programme assuré en vertu des régimes de soins médicaux provinciaux et territoriaux.

La SOGC félicite le gouvernement du Québec pour avoir été le premier à faire des traitements contre l'infertilité un service assuré en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*.

La SOGC et ses 3 500 membres des quatre coins du pays enjoignent les autres gouvernements provinciaux et territoriaux de rapidement mettre en œuvre des programmes du même genre. Étant donné le nombre croissant de couples infertiles nécessitant des soins médicaux, la SOGC aimerait que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux lancent une campagne pancanadienne sur la prévention, le diagnostic et le traitement de l'infertilité.

La SOGC a collaboré de près avec ses collègues de la Société canadienne de fertilité et d'andrologie en vue de la rédaction de la « Directive clinique commune SOGC-SCFA sur le transfert sélectif d'un seul embryon à la suite de la fécondation in vitro ». Cette directive sera publiée (en anglais) dans l'édition d'avril du *Journal d'obstétrique et gynécologie du Canada* (le texte est présentement sous presse; il demeurera en suspens jusqu'au 6 avril 2010).

La SOGC veut faire en sorte que la prévention, le diagnostic et le traitement de l'infertilité fassent partie des services garantis en vertu de la *Loi canadienne sur la santé* dans chaque province et territoire. Cette mesure aurait des conséquences importantes pour les couples infertiles du Canada qui souhaitent prendre part au plus grand miracle de leur vie : la naissance d'un enfant.